

Oui, je souhaite activer toutes les prestations offertes par ma carte Cornercard Classic.



Remplissez maintenant pour activer gratuitement toutes les prestations offertes par la carte!

Important: toutes les données doivent être fournies pour que toutes les prestations de la carte puissent être activées.

1. Données personnelles du titulaire de la carte principale

Le numéro de carte de ma Cornercard (veuillez indiquer les 9 derniers chiffres de votre carte):

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

| | |
|------------------------------------|------------|
| Nom | Prénom |
| Rue/n° | NPA/lieu |
| N ^{bre} d'enfants mineurs | État civil |

Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B L

Veuillez joindre la copie d'une pièce de légitimation officielle; si vous êtes étranger, veuillez joindre la copie du livret pour étrangers.

2. Activité professionnelle/situation financière

Employé Indépendant Retraité En formation

Employeur depuis

Profession/fonction Téléphone

Adresse

Revenu annuel brut en CHF

Donnée obligatoire de par la loi selon art. 30 LCC

Appartement/maison est loué/-e m'appartient

Frais annuels habitation en CHF LSV+/Debit Direct

Pour paiements directement par votre banque

3. Prestations supplémentaires

(M48) **Onlineaccess** gratuit
 – Gestion de vos cartes en quelques clics et achats sécurisés sur internet
 – Nécessaire pour l'activation du décompte mensuel électronique

(A19) **Mobileaccess** CHF 0.20–0.50/SMS
 Sécurité et contrôle renforcés par téléphone portable
 – Shop Info: avis automatique lors de vos achats par SMS CHF 0.20
 – Consultation du solde et des transactions par SMS CHF 0.50

(O96) **Assurance du solde:** 0,49 % du solde ouvert du décompte mensuel
 Couverture du solde de la carte principale ou, le cas échéant, de la carte partenaire en cas de perte involontaire d'emploi, d'incapacité de travail totale temporaire, de décès ou d'invalidité permanente. Couverture: au max CHF 10'000 par événement

Assurance voyage

Valable dans le monde entier pour un nombre illimité de voyages par an. Couvre les frais d'annulation et inclut assistance voyage et exclusion de la franchise pour véhicule de location. Montants maximum assurés:

(O97) – **Couverture individuelle:** CHF 10'000 par personne et par événement
 Prime annuelle: CHF 35

(O97) – **Couverture familiale:** CHF 10'000 par personne, CHF 40'000 par événement
 Prime annuelle: CHF 49

(J49) **Accidents de voyage Advantage** (couverture familiale)
 Prime annuelle: la 1^{re} année CHF 45 au lieu de CHF 60 (valable jusqu'au 31.12.2019)
 Couverture d'assurance contre les accidents de voyage garantie pendant toute la durée du voyage.
 Couverture maximale en cas de décès ou d'invalidité permanente: CHF 500'000.

Remarque: les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **Conditions Générales d'Assurance (CGA)**. Ces conditions, qui me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance, peuvent à tout moment être consultées ou commandées à l'adresse cornercard.ch/1/cg. Par ma signature, je certifie que j'ai pris connaissance des CGA, que je les ai comprises et que je les accepte sans réserve.

4. Formulaire A selon CDB (dans la version en vigueur); identification de l'ayant droit économique (données obligatoires)

Je soussigné, en tant que demandeur de la carte principale, déclare que l'argent qui sert à payer les décomptes mensuels de la carte principale et/ou qui est versé à l'émetteur de cartes au-delà de ce montant (veuillez cocher la case correspondante):

- appartient au demandeur de la carte principale
- appartient à la/aux personne/-s suivante/-s (veuillez indiquer les données suivantes:
nom, prénom ou raison sociale, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, adresse du domicile/siège, nation):

Je soussigné, en tant que titulaire de la carte principale, m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de cartes. *Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du code pénal suisse, faux dans les titres).*

5. Uniquement pour U.S. persons

Points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen US, résident/lieu de naissance/autre adresse aux États-Unis

- Je soussigné, en tant que demandeur de la carte principale déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

6. Déclaration et traiter des données

Nous, les signataires de la demande de carte pour une carte de crédit (carte principale et une éventuelle carte partenaire) ou pour une carte prépayée ou rechargeable, confirmons l'exactitude des indications fournies dans la présente demande et autorisons la Cornèr Banque SA (ci-après «banque») à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen des informations fournies, au traitement de notre demande de carte, à l'émission de la carte et à l'exécution de la relation contractuelle auprès de tiers, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), des autorités (par exemple offices des poursuites, autorités fiscales et contrôles des habitants), de sociétés de renseignements économiques, de l'employeur ou d'autres sources d'information appropriées ou prévues par la loi (par exemple Centre de renseignements sur le crédit à la consommation [IKO]) et, en cas de blocage de la carte, d'arriérés de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et d'autres états de faits similaires causés par le titulaire, à informer la ZEK et, si la loi le prescrit, les autorités compétentes. Nous autorisons la banque à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, nous recevons les cartes demandées, une copie de la présente demande de carte accompagnée de l'accord d'option de crédit (pour les cartes de crédit), les **Conditions Générales (CG) pour les cartes de paiement Visa, Mastercard et Diners Club** ainsi que notre code NIP personnel. Les CG peuvent être consultées à tout moment sur comercard.ch/ff/cg pour Visa/Mastercard ou sur dinersclub.ch/ff/cg pour Diners Club. Tous les rapports juridiques avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les titulaires domiciliés à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. L'utilisation et/ou la signature de la carte constitue/constitue la confirmation que nous avons reçu, que nous avons compris et que nous acceptons sans réserve les CG de la banque ainsi que, le cas échéant, les Conditions Générales d'Assurance (CGA) concernées.

Prix, intérêts et frais: les prix, intérêts et frais débités pour l'utilisation et l'administration de la carte sont définis dans un récapitulatif des prix, des intérêts et des frais qui peut être consulté à tout moment sur comercard.ch/ff/prix (Visa/Mastercard) ou sur dinersclub.ch/ff/prix (Diners Club) ou commandé au +41 91 800 41 41 (Visa/Mastercard) ou au +41 58 880 88 00 (Diners Club). Par ailleurs, des frais de tiers et les dépenses que nous occasionnons peuvent nous être facturés. Nous déclarons accepter sans réserve ces prix, ces intérêts et ces frais. Si nous demandons un produit supplémentaire de Cornèrcard ou que nous souhaitons passer à un autre produit, la cotisation annuelle ou la finance d'adhésion relative à ce produit spécifique s'appliquera. Ces tarifs peuvent eux aussi être consultés ou commandés via les coordonnées mentionnées ci-dessus.

Taux de change: les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change retail de la banque (Visa/Mastercard) ou au taux de change de Diners Club International (Diners Club) le jour de la comptabilisation. Leur montant est augmenté de frais administratifs monnaies étrangères.

Communication électronique: la banque est autorisée à envoyer des notifications et des offres à caractère général ainsi que des informations spécifiques, y compris des notifications push (c'est-à-dire des notifications qui apparaissent sur notre dispositif configuré à cet effet [par exemple smartphone, tablette, smartwatch] sans ouvrir l'application correspondante) en relation avec la carte et les transactions effectuées, aux coordonnées électroniques que nous fournissons (numéro de téléphone portable, adresse e-mail, adresse postale, etc.).

Autorisation de traiter des données et de transmettre des données à des tiers: la banque est habilitée à mandater des tiers en Suisse ou à l'étranger pour l'exécution de l'ensemble ou d'une partie des prestations découlant de la relation contractuelle, y compris les programmes de primes, publicitaires et de fidélité (par exemple vérification de la demande, fabrication et personnalisation de la carte, exécution du contrat, y compris impression et envoi de toute correspondance et des décomptes mensuels, services online, transmission des coordonnées aux réseaux sociaux pour des actions de publicité ciblées [par exemple Facebook Audience Network], recouvrement, communication avec les clients, calcul des risques liés au crédit, trafic de paiements, IT, marketing et études de marché, envoi de primes ou de gains de concours) ainsi que pour l'amélioration des modèles d'évaluation des risques utilisés lors de la lutte contre la fraude. Nous autorisons la banque à mettre à disposition de ces tiers et à envoyer, également à l'étranger, les données nécessaires (données personnelles, données concernant la carte de paiement, données liées aux transactions) à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées. Une transmission de données n'a lieu que si les destinataires de ces données s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée et à veiller à ce que d'autres parties contractantes éventuelles respectent également ces obligations. Dans la mesure où de telles entreprises partenaires fournissent les prestations particulières relatives à la carte que nous avons choisie, nous prenons connaissance du fait que ces entreprises partenaires déterminent à leur entière discrétion les prestations supplémentaires qu'elles fourniront. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Nous autorisons la banque à enregistrer, à traiter, à utiliser et à évaluer les données de notre contrat et de nos transactions pour traiter celles-ci à des fins de marketing et d'étude de marché et pour créer des profils de clients. Ces opérations nous permettront de recevoir à notre adresse, à notre adresse e-mail ou à notre numéro de téléphone portable (SMS) des conseils personnalisés et faciliteront l'envoi d'offres sur mesure de la banque et d'informations relatives aux produits et aux prestations proposés par la banque. Nous trouverons de plus amples informations sur la déclaration de protection des données et sur nos droits en vertu de la loi sur la protection des données sur comercard.ch/dataprotection. En tant que titulaire de la carte principale, j'autorise le titulaire d'une carte partenaire à formuler en tout temps et en toute indépendance pour sa propre carte une demande relative aux assurances facultatives, au Priority Pass™ ou à Securicard.

Édition 01.2019

7. Produits d'assurance; coopération avec les compagnies d'assurance

Nous prenons note et acceptons que, selon le produit de carte choisi, des prestations d'assurance peuvent également être incluses. Les Conditions Générales d'Assurance (CGA) des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Cornèrcard ou qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement peuvent être consultées à tout moment sur comercard.ch/ff/cg (Visa/Mastercard) ou sur dinersclub.ch/ff/documents (Diners Club). Les primes y relatives seront automatiquement débitées de notre carte. En tant que demandeur d'une carte de crédit (carte principale et une éventuelle carte partenaire bénéficiant d'un revenu propre), au cas où je demande l'assurance du solde, je confirme que je suis âgé/-e de 18 ans au moins et de 62 ans au plus, que je suis domicilié/-e en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein (les enclaves de Büsingen am Hochrhein [DE] et Campione d'Italia [IT] sont exclues), que j'exerce une activité lucrative depuis au moins 6 mois et au moins 16 heures par semaine (la couverture chômage ne s'applique pas aux travailleurs indépendants), que je suis au bénéfice d'un contrat de travail non résilié et à durée illimitée, que je ne m'apprete pas à prendre une retraite anticipée, que je ne suis pas resté/-e absent/-e du travail complètement ou partiellement plus de 25 jours ouvrables au cours des 12 derniers mois pour cause de maladie ou d'accident, que je n'ai pas été hospitalisé/-e plus de 20 jours consécutifs et que je ne m'apprete pas à être hospitalisé/-e. Extrait CGA 12.2018 – édition 12.2018

Nous prenons note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Les données personnelles mises à disposition dans le cadre des assurances peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la banque et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe de la banque dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données.

Édition 01.2019

8. Accord d'option de crédit entre la Cornèr Banque SA, Via Canova 16, 6901 Lugano (ci-après «banque») et le titulaire d'une carte de crédit

1. Option de crédit/intérêts

L'option de crédit donne au titulaire d'une carte principale ou partenaire (ci-après «titulaire») la possibilité de payer par mensualités le montant justifié sur le décompte mensuel correspondant pour des transactions effectuées au terme du délai d'annulation (voir point 3 ci-dessous). La banque doit recevoir 5 % du solde total reporté sur le décompte, mais au moins CHF 100, avant la date indiquée sur le décompte mensuel. Les arriérés éventuels s'ajoutent au montant dû et doivent être payés immédiatement. Si, à la date en question, la banque n'est pas en possession de ce montant ou que ce montant est inférieur au minimum prévu, le titulaire est considéré, sans autre forme de préavis, comme étant en demeure de payer le solde total, avec toutes les conséquences juridiques correspondantes. Avec la demeure du titulaire vient immédiatement à échéance également le solde d'éventuels autres décomptes mensuels libellés au nom du même titulaire. D'éventuels dépassements de la limite de dépenses doivent être immédiatement payés. Les intérêts annuels calculés sur les arriérés sont de 15 % au maximum (art. 14 de la loi sur le crédit à la consommation); le taux d'intérêt maximal appliqué est fixé par le Département fédéral de justice et de police (DFJP). Tout paiement partiel est tout d'abord imputé au paiement des intérêts dus.

2. Examen de la capacité de contracter un crédit/limite de dépenses/limite globale

La limite de dépenses est fixée sur la base de l'examen de la capacité du titulaire à contracter un crédit, et est communiquée à ce dernier en même temps qu'une copie de la demande de carte de crédit et la carte de crédit lui sont envoyées. Cette limite de dépenses représente au plus 15 % (pour les cartes Classic) ou 20 % (pour les cartes Gold) du revenu annuel mentionné dans la demande de carte, ou une fraction de ces pourcentages. En règle générale, le montant maximum est limité à CHF 10'000 (pour les cartes Classic) ou à CHF 90'000 (pour les cartes Gold).

L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées par le titulaire dans la demande de carte. D'autres informations (relatives à l'adresse en vigueur, à la solvabilité) peuvent être recueillies auprès de l'employeur, des banques et des autorités publiques (offices des poursuites, contrôles des habitants), des entreprises d'évaluation du crédit et, en particulier, auprès du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

La limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte principale s'étend comme limite globale également à toutes les cartes émises à son nom et à celui du procurateur, l'intégralité des utilisations faites de ces cartes ne devant pas dépasser cette limite globale. De la même manière, la limite de dépenses fixée pour le titulaire de la carte partenaire s'applique également à toutes ses cartes partenaire. La banque se réserve le droit de modifier à tout moment la limite de dépenses au moyen d'une communication écrite au titulaire de la carte principale et, le cas échéant, à celui de la carte partenaire. L'utilisation de la carte au-delà de cette limite est illicite; reste réservée l'obligation du titulaire de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses dans leur intégralité. Le titulaire se doit d'informer immédiatement la banque en cas de dégradation de sa situation économique.

3. Annulation et résiliation

Le titulaire a le droit d'annuler par écrit ce contrat de crédit dans les 14 jours qui suivent la réception des cartes demandées. La banque a le droit de résilier à tout moment par écrit l'option de crédit demandée dans un délai de 30 jours. Du reste, le présent contrat de crédit prend fin au terme du contrat de carte de crédit.

4. Divers

Toutes les modifications au présent contrat de crédit doivent être mises par écrit. D'ailleurs, les CG qui s'appliquent respectivement aux cartes Classic et Gold Visa et Mastercard de la Cornèr Banque SA sont envoyées au titulaire en même temps qu'une copie de la demande de carte et du contrat de crédit ainsi que la carte (disponibles à l'adresse cornercard.ch ou possibilité de les commander au +41 91 800 41 41).

5. Droit applicable

Tous les rapports juridiques du titulaire avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les titulaires domiciliés à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Édition 04.2017

9. Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date

Demandeur de la carte de crédit



PF11: LL2

10. Avez-vous pensé à tout?

- Revenu annuel indiqué?
- Prestations supplémentaires à votre carte souhaitées? Veuillez cocher ce qui convient.
- Formulaire A intégralement complété?
- Demande de carte datée et signée?
- Copie d'une pièce de légitimation officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) annexée?

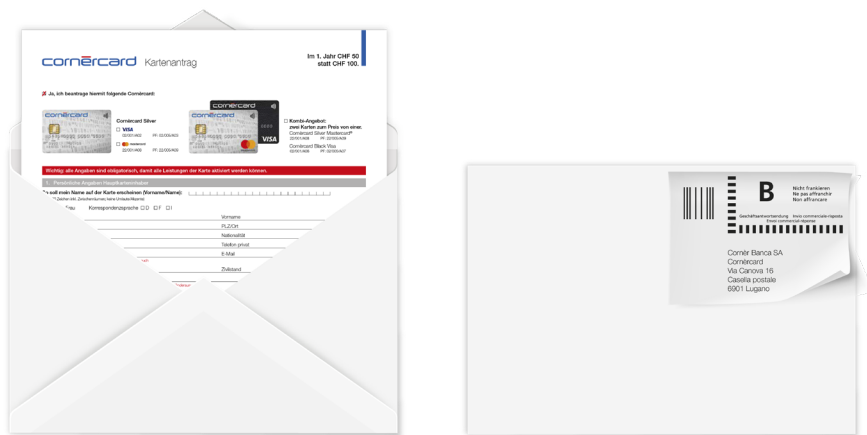


**Important! Signez la demande de cartes et envoyez avec toutes les annexes à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano.**

| Cotisations annuelles | Classic | Reload |
|---|---------|--------------------------------|
| Cartes principales | CHF 100 | CHF 50 (CHF 25 jusqu'à 26 ans) |
| Cartes partenaire bénéficiant d'un revenu propre | CHF 50 | - |
| Cartes partenaire ne disposant pas d'un revenu propre | CHF 25 | - |

Extrait du récapitulatif des prix, des intérêts et des frais
Récapitulatif complet: cornercard.ch/t/prix

Instructions d'envoi de la demande de carte.



- 1 Remplissez dûment tous les champs et signez la demande de carte.
- 2 Joignez tous les documents nécessaires pour émettre la carte.
- 3 Découpez le coupon préaffranchi à la dernière page de la présente documentation.
- 4 Collez correctement le coupon préaffranchi en haut à droite d'une enveloppe au format B4 (353 × 250 mm) ou moins.



B

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



Cornèr Banca SA
Cornèrcard
Via Canova 16
Casella postale
6901 Lugano